

Les drapeaux dans la marine

Dans la marine, il est de tradition d'honorer le pavillon à bord des bâtiments de la flotte ; le fanion d'unité l'est également, mais dans une moindre mesure ; les drapeaux y sont rares. Ainsi, mis à part une expérience d'une dizaine d'années concernant des vaisseaux et certaines unités, singulièrement le bataillon des marins de la Garde que nous allons évoquer, et en dehors des régiments d'infanterie et d'artillerie de marine qui étaient jusqu'en 1900 sous la tutelle du ministère de la Marine, certaines unités à terre de la marine ne se sont vu attribuer un drapeau qu'à partir de la Première Guerre mondiale. Onze unités ont ainsi été honorées.



Le 31 août 2023, ce sont trois forces, qui ne disposaient pas d'un emblème national spécifique, auxquelles le ministre des Armées a remis leurs drapeaux : la force d'action navale (drapeau « Bâtiments de combat »), la force de l'aéronautique navale (drapeau « Aéronautique navale ») et la force océanique stratégique (drapeau « Sous-marins »).

1. Sous le Premier Empire, une première attribution.

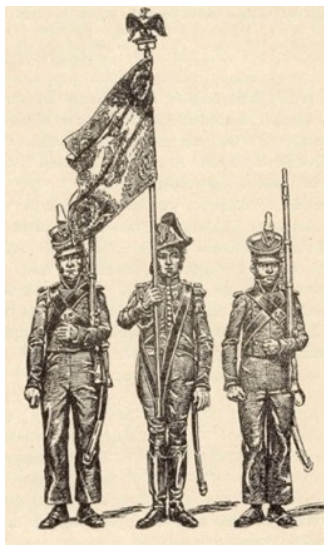
Le décret du 21 messidor an XII (10 juillet 1804) relatif à la cérémonie de couronnement de l'Empereur prescrivit aux vaisseaux, aux escadres, aux flottilles et aux arrondissements maritimes d'envoyer à Paris sur le Champ-de-Mars cinquante détachements de dix hommes pour une prestation de serment, avec un pavillon par détachement. Concrètement, il s'agissait pour ces unités de recevoir le 5 décembre un « drapeau » en soie tricolore à bandes verticales surmonté d'une aigle en or, sans inscription sur le caisson, le nom de l'unité figurant au centre de l'étoffe sous la forme L'EMPEREUR DES FRANÇAIS AU VAISSEAU... ; de l'autre côté, il est probable qu'il y ait eu VALEUR ET DISCIPLINE. Cette aigle devait être conservée dans la chambre du commandant et n'était sortie que pour les grandes occasions. Trente-huit vaisseaux de plus de 74 canons, les six arrondissements maritimes et quatre flottes paraissent en avoir reçu une.

Le décret du 25 décembre 1811, relatif aux aigles, drapeaux et étendards, modifie ou complète cette pratique en précisant « *Les vaisseaux de 74 et au-dessus auront sur leur grand pavillon une aigle ; les autres bâtiments auront pour enseigne un simple pavillon* ». Il existe encore aujourd'hui des fragments de soie du « drapeau » de *L'Atlas* et deux aigles de la marine (vaisseaux *L'Océan* et *Le Tonnant*) ont existé dans les collections Brunon, mais elles ont été vendues et nul ne sait où elles se trouvent.



Clichés du musée de l'Empéri





Corps particulier de la Garde impériale, dont les hommes étaient surnommés du fait de leur uniforme les « hussards de la mer », le bataillon des marins de la Garde reçut une aigle en 1804 et une soie pour compléter le drapeau en 1805. Celle-ci mesurait 80 cm sur 80 cm, était en taffetas coupé de quatre angles bleus et rouges alternants et un losange blanc central. Ainsi, surmonté d'une aigle à la hampe, le drapeau portait d'un côté l'inscription L'EMPEREUR DES FRANÇAIS AU B^{AT}ION DE MARINS DE LA GARDE IMPÉRIALE et de l'autre une aigle déployée sur une ancre, surmontée de la couronne impériale, le tout entouré de la devise, à gauche, VALEUR ET, et à droite, DISCIPLINE. Il figure encore dans les collections du musée de l'Armée. Nous n'en avons trouvé qu'une photographie en noir et blanc ci-dessous.



2. Pas de drapeau pour les marins en 1870.

Au cours de la guerre franco-prussienne, en dépit d'une importante contribution aux armées de la Défense nationale (siège de Paris, armée de la Loire, armée du Nord, Lignes de Carentan...) – soit plus de 28 000 hommes, parfois constitués en régiments, qui pourraient être qualifiés « de marche », regroupant des marins de toutes spécialités – aucun drapeau ne fut attribué à des unités de marins. Il est vrai que le gouvernement déplacé à Tours puis à Bordeaux avait d'autres sujets de préoccupation et que les circonstances ne se prêtaient aucunement à l'organisation de cérémonies de remise. D'ailleurs, il fallut attendre le 14 juillet 1880 pour qu'au cours d'une très importante cérémonie, le modèle du drapeau de la troisième République ayant été fixé, la pique remplaçant l'aigle, des drapeaux fussent remis sur l'hippodrome de Longchamp par le Président de la République Jules Grévy aux régiments. Or, à cette date, il n'existait plus de corps de marins à terre constitués en permanence, si ce n'était le bataillon des apprentis fusiliers de Lorient, mais il s'agissait d'une école...

3. La Première Guerre mondiale initialise les attributions à la Marine.

L'arrêté du 1^{er} janvier 1915 institua pour les formations de marins à terre un drapeau portant l'inscription : RÉGIMENTS DE MARINS. Cette décision récompensait les faits d'armes de la brigade Ronarc'h à Dixmude. Elle prévoyait que pendant les hostilités une des formations de marins à terre en reçut la garde, mais qu'en temps de paix l'emblème fût confié à l'école des apprentis fusiliers de Lorient.

Le premier drapeau, cadeau de la ville de Lorient, fut remis à l'amiral Ronarc'h le 10 janvier 1915 à Saint-Pol-sur-Mer, par le Président de la République. Dans son discours, Raymond Poincaré célébra la combattivité des marins : « *Fusiliers marins, Mes Amis, le drapeau que le Gouvernement de la République vous remet aujourd'hui, c'est vous-mêmes qui l'avez gagné sur les champs de bataille. Vous vous êtes montrés dignes de le recevoir et de le défendre. Voilà de longues semaines que, étroitement unis à vos camarades de l'armée de terre, vous soutenez victorieusement, comme eux, la lutte la plus âpre et la plus sanglante. Rien n'a refroidi votre ardeur, ni les difficultés du terrain ni les ravages qu'a d'abord faits, parmi vous le feu de l'ennemi ; rien n'a ralenti votre élan,*

ni les gelées, ni les pluies, ni les inondations. Vos officiers vous ont donné partout l'exemple du courage et du sacrifice et partout vous avez accompli, sous leurs ordres, des prodiges d'héroïsme et d'abnégation. » Ce premier drapeau ayant été détruit dans un incendie, et le drapeau des canonniers marins ayant été créé, un nouveau drapeau, spécifique aux fusiliers marins, reçut l'inscription FUSILIERS MARINS.

Ce drapeau comportait les lettres FM dans les couronnes de laurier des quatre angles. Confié en 1939 à la Compagnie de garde de l'Amirauté à Maintenon, il resta en métropole pendant toute la guerre. Aussi fut-il nécessaire d'en refectionner un pour l'unité de fusiliers marins se reconstituant en Tunisie à partir de 1943. Un premier drapeau fut remis au 1^{er} régiment de fusiliers marins le 26 janvier 1944 au camp de Bou Fichta en Tunisie. Sur un deuxième drapeau de ce régiment, les couronnes de laurier furent remplacées par des hippocampes. Il ne comportait alors que le nom des combats jusqu'en août 1944.



Le drapeau des fusiliers marins en 1935
(Maurice Toussaint)



Le drapeau des fusiliers marins après 1939
(Maurice Toussaint)



Le 2^e drapeau du 1^{er} régiment de fusiliers marins (1944)
(© Musée de l'Ordre de la Libération)

Le drapeau actuel a repris la désignation RÉGIMENT DE MARINS et comporte l'ancre non câblée dans les quatre couronnes d'angle et les inscriptions DIXMUDE 1914, YSER 1914 – 1915, LONGEWAEDE 1917, HAILLES 1918, MOULIN DE LAFFAUX 1918, BIR HACHEIM 1942, GARIGLIANO 1944, MONTEFIASCONE 1944, TOULON 1944, VOSGES 1944, L'ILL 1945. Il est décoré de la croix de la Légion d'honneur, de la croix de la Libération, de la croix de guerre 1914 – 1918 avec six palmes, de la croix de guerre 1939 – 1945 avec cinq palmes, de la croix de guerre des TOE avec une palme, au titre de l'École des fusiliers marins de Lorient qui en a la garde, de la médaille de la Résistance avec rosette et de la médaille d'outre-mer avec les agrafes LIBYE, TRIPOLITAINE, TUNISIE 42 – 43 et EXTRÊME-ORIENT. Le drapeau porte par ailleurs les fourragères aux couleurs de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. Il est enfin titulaire de l'ordre portugais de la Tour et de l'Épée au titre de 1914 – 1918, mais cette distinction remise en 1922 n'est pas portée.



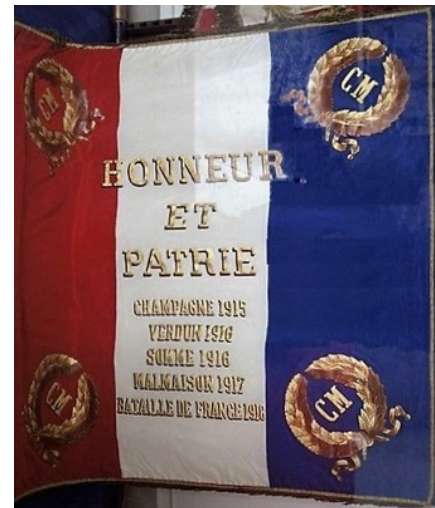
L'avant-dernier drapeau des fusiliers marins
(Photo de l'auteur au SHD de Vincennes)



Le drapeau actuel des fusiliers marins

Le deuxième drapeau confié aux marins était destiné aux canonnières. Il fut créé par l'arrêté du 10 décembre 1917 et portait l'inscription CANONNIERS-MARINS. Sa garde devait être confiée aux batteries de canonnières-marins pendant les hostilités et à l'école de canonnière en temps de paix. Aujourd'hui elle l'est au pôle écoles Méditerranée de Saint-Mandrier.

Il fut remis en février 1918 par le Président de la République au contre-amiral Jéhenne, commandant la troisième division de la Réserve générale d'artillerie lourde. Aux quatre coins, ses couronnes entourent les lettres CM. Le drapeau porte les inscriptions CHAMPAGNE 1915, VERDUN 1916, SOMME 1916, MALMAISON 1917 et BATAILLE DE FRANCE 1918. Il est décoré de la croix de guerre 1914 – 1918 avec une palme et de la croix de guerre 1939 – 1945 avec une palme également.



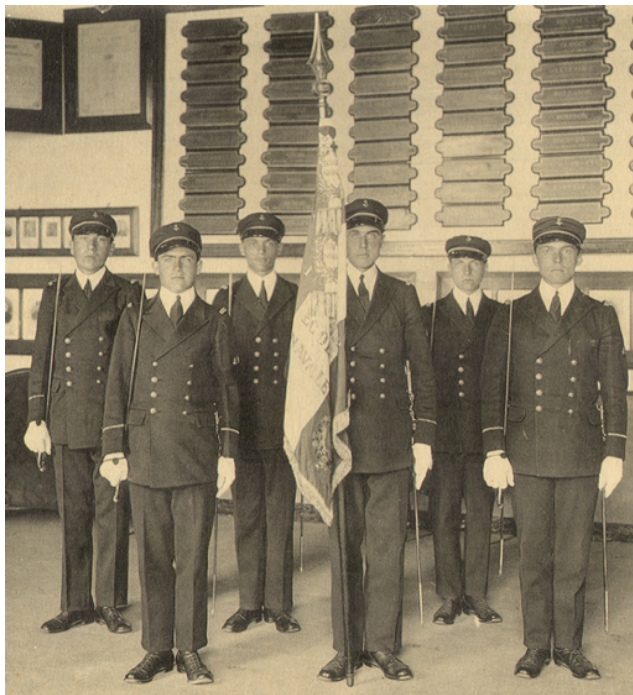
4. Entre les deux guerres.

L'École navale reçut son drapeau aux Invalides le 15 juillet 1923, des mains du Président Alexandre Millerand ; cet emblème portait l'inscription ÉCOLE NAVALE. La création du drapeau avait été précédée de la décoration du pavillon de l'École navale avec une croix de chevalier de la Légion d'honneur et une croix de guerre 1914 – 1918 avec une palme par le ministre de la Marine Flaminus Raiberti. Ces insignes avaient été agrafés sur le

pavillon halé-bas de l'école, une entorse au cérémonial qui ne pouvait que déboucher sur la création d'un « vrai » drapeau. Dans son discours du 15 juillet, le Président félicita l'école pour sa part prise dans la formation des grands chefs : « *L'École navale : ce nom sonne comme un appel de clairon à l'oreille des patriotes, fiers de la part que la Marine française est fondée à revendiquer dans le patrimoine de nos gloires nationales. De ses rangs sont sortis, depuis un siècle, ministres de la Marine, commandants d'escadre, administrateurs de nos colonies, explorateurs, sans parler de ce dont lui sont redevables la Science et les Lettres françaises. Longue et tristement glorieuse est la liste des anciens élèves tombés pour la France dans de nombreuses expéditions lointaines et au cours de la Grande Guerre. L'École navale portera avec honneur le drapeau que je suis fier de lui remettre. Sous ses plis, fidèle à d'illustres traditions, elle continuera de former, pour la France et pour la Marine, de bons serviteurs et des chefs glorieux.* »

Le drapeau porte aujourd'hui dans les quatre couronnes d'angle l'ancre câblée surmontée d'une étoile ; dans un modèle antérieur, cette ancre est remplacée par les lettres EN.

En plus des insignes portés depuis la décoration du pavillon, il comporte la croix de guerre 1939 – 1945 avec une palme et la croix de guerre des TOE avec une palme aussi.



Le drapeau de l'École navale et sa garde d'aspirants en 1926-27



Ancien modèle du drapeau de l'École navale
(photo de l'auteur au SHD de Vincennes)

5. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, de nouvelles formations de marins à terre reçoivent un drapeau.

Créé en 1943, le régiment blindé de fusiliers marins est quant à lui doté d'un drapeau le 15 mai 1944.

Outre les inscriptions reprises de la brigade des fusiliers marins de 1914 – 1918, dont le régiment a été institué héritier en 1946, il porte aujourd'hui les distinctions PARIS 1944, DOMPAIRE 1944, STRASBOURG 1944 et INDOCHINE 1945 – 1947. Le drapeau porte par ailleurs la fourragère rouge avec olives 1914 – 1918 et 1939 – 1945. Dans les couronnes d'angle figurent les lettres RBFM.

A la dissolution de l'unité en 1947, le drapeau fut conservé par le musée de Tradition des fusiliers marins de Lorient. En 2012, il a été confié à la garde du commandant de la marine à Paris qui dispose ainsi d'un drapeau pour les cérémonies parisiennes auxquelles participe la marine avec son Noyau pour les Honneurs (NPH).

Le quatrième régiment de fusiliers marins, créé le 4 octobre 1944, reçut un emblème des mains du général de Gaulle à Vannes en mai 1945. Réduit à une compagnie de tradition, qui fut envoyée en occupation sur le lac de Constance au mois de juillet 1945, l'unité fut dissoute le 1^{er} octobre 1945. Son drapeau est aujourd'hui déposé au musée de Tradition des fusiliers marins de Lorient.



Drapeau du régiment blindé de fusiliers marins

6. Après la Deuxième Guerre mondiale.

Les événements d'Algérie amenèrent la création d'une unité de fusiliers marins, la demi-brigade des fusiliers marins. Son premier chef de corps, le capitaine de vaisseau Ponchardier, reçut le drapeau de la demi-brigade à Nemours, des mains du secrétaire d'État aux forces armées (marine), M. Anxionnax, le 10 juillet 1956. Il porte comme unique inscription FUSILIERS MARINS.

La demi-brigade a été dissoute en mars 1962. Son drapeau a été jusqu'en 2018 confié à la garde de la compagnie de fusiliers marins du port de Cherbourg. Depuis cette date, il est attribué temporairement et à tour de rôle aux différents bataillons de fusiliers marins.



Cliché ECPAD



©Axel Manzano/Marine Nationale/Défense

L'école des mousses fut la deuxième unité à recevoir un drapeau après la Deuxième Guerre mondiale. Il lui fut remis le 11 novembre 1958 à Brest, des mains de M. Le Bigot, délégué ministériel.

A la dissolution de l'école, la garde du drapeau fut confiée à l'école de maistrance le 6 novembre 1988. L'emblème porte des ancrés dans les quatre couronnes d'angle et l'inscription ÉCOLE DES MOUSSES. Il est décoré de la Légion d'honneur et des croix de guerre 1914 – 1918, 1939 – 1945 et des TOE, avec une palme pour chacune d'elles.

Le drapeau a été rendu aux mousses en 2009 par le ministre de la Défense Hervé Morin lors de la réouverture de l'école.



L'école militaire de la flotte, nouvellement créée, reçut son drapeau le 14 juillet 1969. Il comporte l'inscription ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE et une ancre câblée dans chacune des couronnes d'angle. Cette école regroupe aujourd'hui les aspirants des cursus d'officier de marine et d'officiers spécialisés de la Marine sous contrat issus du recrutement interne et externe ; ils en assurent la garde.



Les marins-pompiers de Marseille, unité créée en 1939, se sont vu attribuer un drapeau en 1982. Ce drapeau qui reçoit l'inscription MARINS POMPIERS DE MARSEILLE comporte des ancrés non câblés dans les quatre couronnes d'angle.

Il a été décoré le 8 mars 2019 de la médaille de la sécurité intérieure par le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner et de la médaille de la défense nationale, échelon bronze avec citation, par la ministre des armées Florence Parly, le 1^{er} septembre 2020, en particulier pour l'action et le travail accompli par l'unité lors du tragique événement de la rue d'Aubagne en novembre 2018.

En 1984, l'école des apprentis-mécaniciens de la flotte reçut un drapeau des mains de Charles Hernu, ministre de la Défense. Il porte l'inscription ÉCOLE DES APPRENTIS MÉCANICIENS DE LA FLOTTE. A la dissolution de cette école en 1989, il a été confié au Groupe des écoles de mécaniciens de Saint-Mandrier. Depuis que celui-ci a été intégré au pôle écoles Méditerranée de Saint-Mandrier, c'est ce dernier qui en a la garde.

Enfin, le dernier drapeau créé pour les unités de la marine, avant ceux des trois forces qui en ont reçu chacune un en 2023, est celui de l'école de maistrance. Il porte l'inscription ÉCOLE DE MAISTRANCE.

En effet, lorsqu'il fallut restituer son drapeau à l'école des mousses en 2009, dont l'école de maistrance avait la garde depuis 1988, la marine dut en effet créer un drapeau pour l'école de ses officiers mariners créée dans sa forme actuelle.



Ancien drapeau de l'école des apprentis-mécaniciens de la flotte (photo de l'auteur au SHD de Vincennes)



Drapeau de l'école de maistrance

7. Les trois nouveaux drapeaux.

Le 31 août 2023, les trois forces maritimes qui ne disposaient d'aucun drapeau en ont donc reçu chacune un des mains du ministre des armées Sébastien Lecornu. « Ces drapeaux sont destinés à être représentatifs des formations combattantes dont ils deviendront à la fois la marque symbolique la plus forte et le réceptacle de leur gloire. »



Le drapeau de la force d'action navale, remis à son amiral commandant

Les inscriptions du drapeau des « Bâtiments de combat »

sont les suivantes :

OUESSANT 1794

NAVARIN 1827

ALGERIE 1830

BALTIQUE ET MER NOIRE 1854-1856 TUNISIE 1881

TONKIN ANNAM CHINE 1883-1885 MADAGASCAR

1883-1886

GRANDE GUERRE 1914-1918 GUERRE 1939-1945

EXTREME ORIENT 1945-1954 A.F.N 1952-1962

Il est décoré de la croix de guerre 1914-1918, avec agrafe dorée « Grande Guerre 1914-1918 », de la croix de guerre

1939, avec agrafe dorée « Guerre 1939-1945 », et de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, avec agrafe dorée « Extrême- Orient 1945-1954 ».

On peut regretter que pour les deux conflits mondiaux on n'ait pas mentionné plus précisément des faits d'armes comme les DARDANELLES 1915... ou plus près de nous SUEZ 1956. On touche du doigt la difficulté à attribuer à une force composée de multiples unités les faits d'armes de seulement quelques-unes d'entre elles qui, surtout quand elles n'existent plus...

Il restera enfin à voir comment ce drapeau s'insérera dans le cérémonial. Rappelons que jusqu'à une époque récente les seuls honneurs à un symbole national, à bord d'un bâtiment, étaient réservés au pavillon !

La même difficulté s'agissant des faits d'armes s'applique aux deux autres forces.

Le drapeau « sous-marins » attribué à la force océanique stratégique porte les inscriptions : GRANDE GUERRE 1914-1918 et GUERRE 1939-1945. Celui des formations composant la force de l'aéronautique navale a à son revers : GRANDE GUERRE 1917-1918, GUERRE 1939-1945, INDOCHINE 1945-1954 et A.F.N. 1952-1962.

Merci aux grands anciens de La Sabretache, aujourd'hui disparus, en particulier Pierre Charrié et le contre-amiral Kessler, pour leurs recherches qui ont inspiré en partie cet article. Plusieurs photos illustrant cet article ont été piochées sur Internet, sans que nous en trouvions le crédit photo. Que leurs auteurs veuillent bien nous en excuser.

© VAE (2S) Éric Schérer – 2023